

## Compte-rendu conseil municipal du 03 juin 2015

Date de convocation : 28/05/15

L'an deux mille quinze le trois du mois de juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

**ETAIENT PRESENTS** : Mrs Mmes TRAPATEAU - NEBOUT - BOURNIER - DELAGE - BUNA - PERROCHEAU - SARDIN - MOREAU - CHAPT - DUPUY - JACQUELIN

**ETAIENT ABSENTS** : Mrs Mme PESTRE- MANIERE - BOUCHER - MABIT

|                                  |
|----------------------------------|
| Nombre total de conseillers : 15 |
| Nombre de membres présents : 11  |
| Nombre de membres absents : 4    |

Nicole MANIERE donne procuration à Bénédicte MOREAU.  
Séverine BOUCHER donne procuration à Jean-Claude PERROCHEAU.  
Eric BUNA donne procuration à Jean-Pierre BOURNIER.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Transfert de l'activité Tabac ;
- Rapport annuel service assainissement 2014 ;
- Heures supplémentaires service technique ;
- Questions diverses

M. Le Maire fait ajouter à l'ordre du jour :

- Limitation de vitesse sur voies communales aux lieux-dits de La fouillarge et Beaussac

Désignation d'un secrétaire de séance : Arlette DELAGE

- **Approbation du précédent compte-rendu :**

Vote .Pour : 10 - Abstention : 0 - contre : 0

### **Transfert de l'activité Tabac**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'historique du restaurant-tabac-presse « Café de la Mairie ».

En 1987-89, la Communauté de Communes de Haute-Charente (CCHC) achète les locaux et effectue des travaux. M et Mme OUNI s'installent et louent les locaux à la CCHC.

En septembre 2014, Mme OUNI informe le Maire de son intention de cesser son activité et de vendre son fonds de commerce.

Jusqu'en janvier 2015, un seul couple s'est montré intéressé par le commerce, mais les transactions se sont arrêtées en raison de problèmes de santé des acheteurs.

En janvier 2015, Mme OUNI informe le Maire de son intention de licencier sa cuisinière et ramène l'offre de cession à 70 000 €.

Le 20 février, M. DESSAGNES, gérant du SPAR, avertit la Mairie qu'il désire acheter les activités du Tabac et de la Presse.

Une réunion est organisée le 27/02 avec Mme OUNI, M. DESSAGNES, la CCHC, M. le Maire et les adjoints. Les élus expriment leur inquiétude s'il y a un éclatement des activités pour la reprise du bar-restaurant. C'est à ce moment que M. Le Maire a averti les conseillers par mail.

La Mairie a alors contacté de nombreux interlocuteurs pour obtenir des informations : CCI, ATD16, Trésorier, les douanes, le distributeur de presse, PMU et la Française des Jeux, Notaire. Les avis des différents experts rencontrés étaient plutôt défavorables à un projet de reprise par une collectivité.

Devant l'absence de proposition de reprise, les différents partenaires s'orientent vers la possibilité de transfert du tabac vers le SPAR. Ceci permet de diminuer de moitié le prix du fonds de commerce du restaurant et donc facilite le financement de repreneurs potentiels.

Mme OUNI, M. DESSAGNES et la mairie entament la procédure de transfert du débit de tabac auprès des douanes et du syndicat des débitants de tabac.

La CCI a présenté son évaluation du fonds de commerce et des différentes possibilités d'acquérir le commerce. Ses conclusions sont très positives sur la rentabilité et le potentiel du commerce, avec ou sans activité tabac.

Un courrier en date du 20 mai des services des douanes de Poitiers explique le dispositif réglementaire pour autoriser la scission des activités commerciales associées à la vente du tabac.

Vu l'article 70 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, il a été confié aux maires les autorisations de déplacement des débits de tabac au sein de la commune sous réserve des avis favorables des douanes et du syndicat des débitants de tabac.

En application de l'article 20 du décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, un gérant en exercice peut présenter comme successeur à l'administration des douanes l'acheteur du fonds de commerce associé au débit. L'article 28 du même décret autorise la scission des activités commerciales associées à la vente de tabacs.

Au vu des circonstances de la cessation de son activité, Mme OUNI demande à la commune l'autorisation de transférer le débit de tabac à l'établissement de M. DESSAGNES. Mme OUNI a informé la municipalité qu'elle disposait de repreneurs pour le reste des activités : restaurant-jeux. Ils sont finançables et un compromis doit être signé prochainement.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le transfert du débit de tabac de l'établissement de Mme Ouni à l'établissement de M. Dessagnes sous réserve des avis favorables des douanes et du syndicat des débitants de tabac.

Départ de BUNA Eric

➤ **Rapport annuel service assainissement 2014**

M. BOURNIER explique que le rapport est réalisé par Charente-Eaux à laquelle la commune adhère pour son assistance technique au service assainissement collectif.

M. BOURNIER résume que le service d'assainissement collectif dessert 207 abonnements pour 415 habitants desservis, 5 km de collecteurs. La station est dimensionnée pour 800 habitants. La station utilise un système de traitement par filtre roseaux. Les performances de la station et du poste de relèvement sont tout à fait conformes à la réglementation.

En 2014, la station a traité 15176 m<sup>3</sup>, le volume est en baisse par rapport aux années précédentes, ce qui signifie moins de ressources financières.

Le tarif de l'assainissement pour 2014 était de 65,20 € de forfait et 0,94 €/m<sup>3</sup> ; soit pour une famille qui consommerait 120 m<sup>3</sup>, un coût de 178 €.

En 2014, la commune a engagé 8700 € de travaux pour renouveler le réseau.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

➤ Paiement des heures supplémentaires des agents du service technique

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir le paiement d'heures supplémentaires pour les agents du service technique dû à un surcroît d'activité saisonnière.

De juin à septembre, les agents effectuent des heures supplémentaires notamment pour le suivi de la piscine. M. le Maire propose que les heures supplémentaires effectuées en semaine soient récupérées et celles effectuées le week-end, payées.

Le Conseil Municipal approuve et vote cette décision à l'unanimité.

➤ Limitation de vitesse sur voies communales aux lieux-dits de La fouillarge et Beaussac

M. PERROCHEAU Jean-Claude explique que plusieurs habitants se sont plaints de la vitesse excessive des véhicules notamment dans les lieux-dits de La Fouillarge et Beaussac. Il propose donc de faire installer des panneaux à l'entrée des hameaux pour limiter la vitesse à 50 km/h.

M. BOURNIER Jean-Pierre indique que c'est déjà le cas dans les lieux-dits des Labourières et Tournepiche.

Mme MOREAU Bénédicte souhaiterait que la vitesse soit limitée à 30 km/h dans certains hameaux et également devant l'école.

M. le Maire propose de reporter la décision et de mettre en place un groupe de travail qui recensera toutes les zones où une limitation de vitesse plus restrictive serait nécessaire pour la sécurité de tous.

➤ Questions diverses

Arrivée de Liliane DUPUY

▪ Désignation d'un référent « frelons asiatiques »

Monsieur le Maire expose que Le Groupement de Défense Sanitaire de la Charente demande à la commune de désigner un référent « frelons asiatiques ». Son rôle sera de collecter des informations sur la commune et de les transmettre aux autorités afin de mesurer l'évolution de la présence et de l'impact de cet insecte classé nuisible. Il faut une personne suffisamment disponible. Une formation d'une demi-journée sera à effectuer.

M. SARDIN se porte volontaire.

▪ Embauche d'un cantonnier

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Romaric NEUVILLE a été embauché comme agent technique, à temps plein, du 2 juin au 30 septembre 2015, pour suppléer l'équipe technique.

- Poste d'auxiliaire de bibliothèque.

M. CHAPT Jean-Michel a transmis au Maire ses questions avant le Conseil Municipal. Il souhaiterait notamment avoir plus d'informations sur l'avenir de la bibliothèque suite à la rencontre avec le SDL (Service Départemental de la Lecture).

M. TRAPATEAU a rencontré Mme LECOEUR du SDL (Service Départemental de Lecture) avec M. BOURNIER et Mme MOREAU, adjointe référente pour la bibliothèque. La seule exigence du SDL pour pouvoir travailler en partenariat est de garder une ouverture au public supérieure ou égale à 12h hebdomadaires.

La bibliothèque est municipale et la commune met à disposition de l'association le local et les meubles (étagères, matériel informatique...). Les livres sont la propriété de l'association ou du SDL. Le salarié pourra être embauché directement par l'association, qui est autonome.

La mairie utilise la mise à disposition de locaux pour d'autres associations (AAEP, ADMR).

- Informations SIVOS

M. BOURNIER informe le Conseil Municipal qu'après la fusion des SIVOS, la fusion des RPI est maintenant en cours : fusion du RPI de Montembœuf avec celui de Massignac. Le RPI comptera 283 élèves.

Une simulation de la répartition des élèves des 12 communes sur les 5 écoles a été proposée par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Vendredi prochain, elle sera présentée et devra être validée par les maires.

Une réunion d'informations aux parents est prévue le 12 juin.

- Informations Communauté de Communes de Haute-Charente

M. BOURNIER présente les actions en cours et plus particulièrement le schéma de mutualisation. Il s'agit d'une programmation pluriannuelle obligatoire pour mutualiser les ressources de toutes les communes de la CDC, dans l'objectif de diminuer les coûts.

La mutualisation se fera sur la base du volontariat des communes, elle pourra se faire au niveau de la Communauté de Communes ou au niveau d'un groupe de quelques communes. Elle existe déjà par exemple pour le SPANC, le portage des repas à domicile, la formation des agents, les normes de sécurité et hygiène.

Un bureau d'étude réalise un diagnostic et fera des propositions. Des ateliers ont été organisés sur les différents thèmes : gestion administrative, achats groupés, matériels, mobilité, temps activités périscolaires, culture, gestion des installations sportives, etc. Des agents et élus de la commune y ont participé. Maintenant, les élus sont dans l'attente du rapport du bureau d'étude.

Une commission urbanisme a eu lieu en présence de la Sous-Préfète et des services instructeurs de la DDT. La Sous-Préfète a clairement annoncé qu'aucun nouveau certificat d'urbanisme ne sera accepté en dehors des zones actuellement urbanisées si la commune ne possède pas de PLU. Seules les » dents creuses « sont autorisées.

17 communes de la CCHC sont actuellement régies par le RNU (Règlement National d'Urbanisme). La compétence urbanisme sera obligatoirement prise par la CCHC avant le 26/03/2017.

- Route des Labourières

La route a été refaite fin mai par EUROVIA.

- Construction sanitaires publics près du Centre Culturel

La construction a démarré, elle doit s'achever mi-août.

- Fleurissement

Prochaine réunion le lundi 15 juin à 19h.

- Calitom

M. SARDIN a participé à une réunion d'information. Les bennes noires individuelles sont toujours autorisées. Pas de regroupement envisagé pour le moment. Calitom cherche à réduire le volume mais pas le nombre de passage.

Séance levée à 22h50

Le Maire,  
TRAPATEAU Jean-Marie

